

Réf : DB/MP

Magny-Cours, le 24 juin 2025

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Le contexte actuel de l'élevage, qu'il soit d'ordre économique ou sanitaire, doit nous mobiliser plus que jamais pour mettre en lumière l'intérêt de l'amélioration génétique pour la compétitivité des élevages. Aussi, le Herd Book Charolais organise cette année deux événements pour valoriser votre travail de sélection, le **Concours National Veaux** à Magny-Cours et le **Concours National Adultes** au Sommet de l'Elevage ! L'organisation de ces rendez-vous d'envergure nationale est indispensable pour que le travail de la génétique charolaise se poursuive de manière pérenne.

1- Concours National Adultes – Un Sommet « sur-mesure »

Le Concours National Adultes se déroulera cette année au Sommet de l'Elevage, dans un cadre moderne et central, offrant des infrastructures de qualité et un rayonnement international. En tant que 1^{er} salon européen, ce rendez-vous stratégique est devenu incontournable pour tous les professionnels du monde agricole et plus spécifiquement de l'élevage allaitant. Cette vitrine exceptionnelle vous permettra de mettre en valeur votre génétique, votre savoir-faire et vous offrira des opportunités commerciales. **Tous les animaux engagés devront obligatoirement être exposés dans les travées des animaux en concours HBC (sauf pour les génisses engagées à la Vente Races de France).**

2- Concours National Veaux

a. Présentation

Ce rendez-vous national est crucial pour mettre en lumière le travail de sélection de chaque adhérent exposant du HBC. C'est pourquoi toute l'équipe du HBC est particulièrement enthousiaste à l'idée d'organiser cet événement, qui aura lieu le **mercredi 3 septembre** prochain à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours (58) !

b. La modernisation des concours

Mis en place en 2021, ce projet racial a permis de promouvoir la diversité de la race charolaise avec pour objectif de mettre en avant les qualités recherchées par les éleveurs et la filière.

Pour les veaux mâles uniquement :

Vous aurez le choix d'engager votre animal dans l'une des trois catégories :

- **Catégorie Grands Raceurs**
 - o Veaux de l'année (mâles nés à partir du 01/12/2024)
 - o Veaux d'automne (mâles nés du 01/08/2024 au 30/11/2024)
- **Catégorie Sélection Bien Naître** (mâles nés à partir du 01/08/2024 **en conditions de naissances 1, 2 ou 3**)
 - o Pour participer à cette catégorie Sélection Bien Naître, les animaux devront répondre aux conditions suivantes * :
 - **CAS N°1 : le veau n'a pas d'IFNAIS officiel, il doit :**
 - Être issus de parents dont la moyenne des IFNAIS (IFNAIS Père + IFNAIS Mère)/2 >= à 95
 - Être obligatoirement issus d'une mère et d'un père avec un IFNAIS >= à 85 au minimum et ISU de la mère >= à 95.
 - **CAS N°2 : le veau a un IFNAIS officiel, il doit :**
 - Avoir un IFNAIS officiel >= à 95 (issu d'un génotypage ou d'un calcul annuel dont les données ont été remontées lors de la dernière indexation)

* Indexation prise en compte : septembre 2025

Les transplantations embryonnaires nés en condition de naissance 4, ne sont pas éligible à cette catégorie.

- **Catégorie Trophée Viande** (mâles nés à partir du 01/08/2024)

c- La Vente Nationale aux enchères

Fort du succès des dernières éditions, la Vente Nationale ouvrira la saison des ventes aux enchères.

Les Experts Raciaux HBC ont cette année encore procédé à la pré-sélection des animaux en amont du passage de la commission de professionnelle qui assurera la composition définitive de ce « cru 2025 » avec une mise à prix de 3 900 €.

3- Inscriptions aux Concours Nationaux

- Connectez-vous sur le site <https://concours.charolaise.fr/> (cf flyer) dès réception de ce courrier.

- Votre identifiant correspond à votre numéro de cheptel sur 8 chiffres, par exemple : 98123456. Votre mot de passe (si vous ne l'avez pas modifié) est également votre numéro de cheptel préfixé par le code pays du cheptel, par exemple FR98123456.

- Indiquez l'ordre de priorité de vos engagements ainsi que les copropriétés si nécessaire.

- Après enregistrement de vos engagements, merci d'éditer et de nous retourner le document récapitulatif accompagné de votre justificatif de virement ou votre règlement bancaire (sauf si vous avez choisi l'option prélèvement automatique) à l'ordre du Herd Book Charolais pour que **votre participation soit effective. (Établir un chèque / concours)**

Tout engagement enregistré après la date butoir (soit le lundi 18 août pour le CNV et le lundi 25 août pour le CNA-Cournon) ne sera pas pris en compte.

En cas de désengagement, le remboursement pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat vétérinaire.

4- Récapitulatif – Informations relatives aux 2 concours

	Concours National Adultes	Concours National Veaux
Lieu	Cournon d'Auvergne (63)	Agropôle du Marault
Date	7 au 10 octobre	3 septembre
Dates Entrée /Sortie	Entrée : lundi 6 octobre 2025 de 7h à 13h Sortie : vendredi 10 octobre à partir de 19h	Entrée & sortie : mercredi 3 septembre
Date du concours	Mardi 7 octobre de 13h à 17h Mercredi 8 octobre de 8h30 à 17h30	Mercredi 3 septembre
Département concernés	France	France
Tarif engagement	36 € TTC / animal pour les sections 1 & 12 et Veaux d'automne 25 € TTC pour les autres adultes y compris les animaux Hors Concours. <i>Une vache et sa suite née du 01/08/2024 au 31/07/2025 comptent pour un adulte</i>	36 € TTC/ veau
Conditions de participation des veaux d'automne	1er prix de section → qualification au Prix de Championnat Junior	1er prix de section → qualification au Prix d'Honneur Veaux d'automne Grands Raceurs
Conditions sanitaires et Règlements du concours	Cf document qui sera mis à disposition sur le logiciel concours – Rubrique « Document(s) mis à disposition »	Cf document qui sera mis à disposition sur le logiciel concours – Rubrique « Document(s) mis à disposition »
Spécificités	Mercredi 8 octobre : - 17h30 : Vente Races de France - 20h00 : Grand Banquet Charolais Vendredi 10 octobre : - 13h00 à 17h30 : Grand Défilé suivi d'animations diverses autour du thème « Le Charolais sur-mesure »	Après-midi : Vente Nationale aux enchères

Comptant sur votre compréhension et sur votre mobilisation au service de la Race Charolaise, nous vous prions de croire, Chère Adhérente, Cher Adhérent, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Sébastien CLUZEL



Président HBC

Extraits des règlements 2025

Concours National des Veaux

Afin de répondre aux orientations raciales, le concours ne compte que des animaux inscrits en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France (classes de mérite A+ et A+1, et **non nés de césarienne (sauf cas particulier des veaux nés de transplantation embryonnaire pour la catégorie Grands Raceurs)**).

Tous les animaux engagés au concours devront notamment :

- ☞ avoir leur **parenté validée** par l'Etablissement de l'Elevage compétent avant l'engagement ;
- ☞ satisfaire à la réglementation sanitaire en vigueur et appliquée dans le département de la Nièvre.

Âge des animaux :

Les veaux devront être nés du **1^{er} décembre 2024 au 15 avril 2025**

Les veaux d'automne devront être nés du **1er août 2024 au 30 novembre 2024**

**Pour les catégories « Sélection Bien Naître » et « Trophée viande »,
les veaux d'automne et les veaux de l'année seront regroupés.**

Prix Spéciaux (extrait règlement) :

Challenge sans corne Veaux Mâles et Femelles

Une confrontation d'animaux sans corne pourra être organisée avec une remontée des prix sur les pédigrées des animaux. (CR analyse à fournir)

- Un animal qui a obtenu un Prix d'honneur dans le même concours pourra participer au Challenge SC mais sans signe distinctif (pas de ruban)
- Un animal ne peut obtenir qu'un seul Challenge SC sur une saison de concours (les prix Challenge SC ne sont pas cumulables)

Prix de descendance Veaux

Une présentation de 5 descendants veaux mâles ou femelles nés dans le même élevage, issus d'un père non présent sur le concours, pourra être organisée.

Concours National Adultes

Le concours ne compte que des animaux inscrits en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France classes de mérite A+, A+1 (inscrites après le 01/08/2020) et A+2.

Tous les animaux engagés au concours devront notamment :

- ☞ appartenir à l'exposant :
 - pour les animaux de moins d'un an, depuis plus de 6 mois
 - et pour les animaux de plus d'un an : ceux-ci pourront concourir en section quelle que soit l'éventuelle date d'acquisition de l'animal. Cependant, ils ne pourront prendre part à un Prix d'Ensemble ou à un Prix de Famille que 3 mois après l'achat.

Les animaux en copropriété doivent être déclarés par le détenteur mais les copropriétaires peuvent être ajoutés ; un accord écrit de l'ensemble des parties devra être joint au dossier d'engagement(s).

- ☞ être identifiés conformément à la réglementation en vigueur ;
- ☞ satisfaire à la réglementation sanitaire en vigueur et appliquée dans le département du Puy-de-Dôme

Toute femelle de plus de 42 mois n'ayant jamais vêlé ne pourra pas concourir.

Trois catégories de vaches pourront concourir :

✓ Vaches suitées présentées

avec leur veau non né par césarienne (du 01/08/2024 au 31/07/2025), conforme au standard de race, et faisant l'objet d'une notification de naissance validée par l'Etablissement de l'Élevage et qui ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.

- ✓ Vaches non suitées, mais présumées pleines, qui ont vêlé lors de la campagne de naissance précédente (pour 2025, campagne de naissance précédente = 01/08/2024 au 31/07/2025), d'un veau non né par césarienne. Il est précisé qu'une notification de veau mort-né ou d'un avortement est considérée comme vêlage. Si tel est le cas, il sera vérifié la production de veaux sevrés les années précédentes pour les multipares concernées.
- ✓ Femelles donneuses d'embryons présumées pleines : femelles qui n'entrent pas dans les catégories précédentes et pour lesquelles une attestation de collecte dans l'année civile devra être fournie **obligatoirement**.

Catégories et sections

Catégories I : MÂLES

Section d'automne : Mâles nés du 1^{er} août 2024 au 30 novembre 2024

1^{ère} section : Mâles nés du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024

2^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

3^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

4^{ème} section : Mâles nés avant le 31 juillet 2021

Catégories II : FEMELLES

Section d'automne : Femelles nées du 1^{er} août 2024 au 30 novembre 2024

5^{ème} section : Femelles nées du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024

6^{ème} section : Femelles nées du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

Possibilité de créer une section 6 Bis si les femelles sont suitées

7^{ème} section : Femelles suitées nées du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

8^{ème} section : Femelles suitées nées du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2021

9^{ème} section : Femelles suitées nées avant le 31 juillet 2017

10^{ème} section : Femelles nées avant le 1^{er} août 2022 (non suitées, présumées pleines)

11^{ème} section : Donneuses d'embryons présumées pleines nées avant le 1^{er} août 2020

Catégories III : TAUREAUX À FORTES APTITUDES BOUCHÈRES

12^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024

13^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

Les mâles des 3^{ème} et 4^{ème} sections devront avoir des produits déclarés auprès des E.D.E, tous ou en partie vivants au moment du concours.

Les veaux nés du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 et eux seuls, accompagneront obligatoirement leur mère dans les sections où les femelles doivent être présentées suitées.

Prix Spéciaux (extrait règlement) :

♦ PRIX DE FAMILLE

Par le père :

Il sera attribué à un reproducteur mâle inscrit à titre définitif au Livre Généalogique de l'OS Charolais France (classe de mérite A+) et concourant au présent concours ou étant ancien champion, accompagné de quatre descendants directs (fils ou filles, embryons y compris) inscrits au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, dont trois au moins ayant participé au concours, le quatrième pouvant être un produit né du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025. Le mâle pourra appartenir à une copropriété et concourir si accord des copropriétaires.

Des catégories basées sur le nombre de cotisations vaches inscrites au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, classe de mérite A+, appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours, pourront être réalisées selon le nombre d'engagements à ce prix.

Par la mère :

Il sera attribué à une femelle inscrite à titre définitif au Livre Généalogique de l'OS Charolais France (classe de mérite A+, A+1 ou A+2) et concourant au présent concours ou étant une ancienne championne, accompagnée de trois descendants directs (fils ou filles, embryons y compris) inscrits au Livre Généalogique de l'OS Charolais

France, dont deux au moins ayant participé au concours, le troisième pouvant être un produit né du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025. La femelle pourra être en copropriété et concourir si accord des copropriétaires.

Des catégories basées sur le nombre de cotisations vaches inscrites au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, classe de mérite A+, appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours, pourront être réalisées selon le nombre d'engagements à ce prix

Les descendants pourront appartenir soit à l'éleveur lui-même, soit à un autre éleveur.

♦ **PRIX D'ENSEMBLE**

Ils seront attribués à des lots d'animaux ayant participé au présent concours et appartenant à un même éleveur. Le mâle pourra appartenir à une copropriété et concourir si accord des copropriétaires. Le lot devra être composé de 1 mâle et 3 femelles dont au moins 2 suitées. Les veaux doivent accompagner les vaches suitées.

Ils comporteront plusieurs catégories basées sur le nombre de cotisations vaches inscrites au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, classe de mérite A+, appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours, établies en fonction du nombre d'engagements.

♦ **PRIX DE DESCENDANCE ADULTES**

Une présentation de 5 descendants adultes mâles ou femelles nés dans le même élevage avec la possibilité d'appartenir à différents élevages, issus d'un père non présent sur le concours, pourra être organisée.